



Déclaration FNME CGT au CSEC GRDF du 15 OCTOBRE 2026 Point 2 : Politique Sociale

En premier lieu, nous constatons que notre expert fonde ses analyses sur un effectif de 10818 au 31 décembre qui est celui que vous affichez dans le futur Plan Emploi. Pourtant, dans le bilan social, nous avons un effectif de 10834 statutaires plus 12 non statutaires CDI soit un effectif de 10846.

Comme déjà évoqué dans plusieurs instances nationales et à plusieurs reprises, nous vous demandons de mettre en cohérence les données que vous nous fournissez car nous ne pouvons exercer correctement notre contrôle social tant au niveau local que national.

Suite à la mise en œuvre du nouvel outil SIRH, vous nous avez informés, ainsi que notre expert, que certaines données 2025 ne sont pas correctes et que les indicateurs concernés seront corrigés pour le prochain exercice. Cependant nous vous demandons en vue de la consultation de l'année prochaine, de veiller également à la correction des données 2025 afin d'assurer la comparabilité des deux exercices.

Au sujet des rapports situation comparées, nous observons depuis l'année dernière que dans certains CSE-E celui-ci passe pour information et non plus pour avis, notamment dans le CSE-E DR et DCT Centre Ouest, dans le CSE-E DR et DCT Sud-Ouest, dans le CSE-E DR et DCT Est, alors qu'il continue de passer pour avis dans le CSE-E des Fonctions Centrales et dans le CSE-E DR et DCT Nord-Ouest.

Qu'est ce qui justifie, d'une part, que cela ne soit pas harmonisé sur l'ensemble des CSE-E de GRDF et, d'autre part, sur quelle base légale vous êtes vous appuyés pour les passer uniquement pour information sur certain CSE-E ?

Nous vous demandons de veiller à ce que l'ensemble des rapports situations comparées soient mis à l'ordre du jour pour consultation sur l'ensemble des CSE-E de GRDF.